



HAL
open science

L'abbaye Saint-Césaire d'Arles, ses abbesses, ses conflits. XVIe-XVIIe siècles

Marc Heijmans

► **To cite this version:**

Marc Heijmans. L'abbaye Saint-Césaire d'Arles, ses abbesses, ses conflits. XVIe-XVIIe siècles. Marc Heijmans. Portraits de femmes en pays d'Arles. Actes du colloque organisé le 12 octobre 2019 au Musée Départemental Arles Antique, Académie d'Arles, pp.51-65, 2021, Travaux, 9782957281923. hal-03097651

HAL Id: hal-03097651

<https://hal.science/hal-03097651v1>

Submitted on 6 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A
C
A R L E S
D
É
M
I
E

TRAVAUX



PORTRAITS DE FEMMES EN
PAYS D'ARLES



VOLUME 3

2021

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE D'ARLES

Actes du colloque

organisé le 12 octobre 2019

au Musée départemental Arles antique

PORTRAITS DE FEMMES EN PAYS D'ARLES

VOLUME 3

2021

Publications de l'Académie d'Arles

Éditions Académie d'Arles

Mémoires de l'Académie d'Arles

I. Année 2017 [2019].

II. Année 2018 [2020].

Travaux de l'Académie d'Arles

1. *Arles et la Camargue en 1817*. Actes du colloque du 14 octobre 2017, Arles, 2018.

2. *Concile d'Arles. Première assemblée des évêques de l'Église naissante d'Occident. 314 – 2014*. Actes du colloque du 11 octobre 2014, Arles, 2020.

Éditions Buchet et Chastel

L'Académie d'Arles. Splendeurs et renaissances, Paris 2016.

Éditions La Thune

M. Baudat (éd), *Sœur Isabelet Roux (1761-1826)*. Actes du colloque du 15 octobre 2011, organisé avec les Amis d'Isabelet, Marseille, 2016.

Éditions Amis du Vieil Arles

Actes du colloque Laurent Bonnemant (1731-1802), Bicentenaire de sa mort. Actes du colloque du 6 octobre 2002, organisé avec les Amis du Vieil Arles, BAVA, 117, décembre 2002.

Commémoration du centenaire de la mort de Frédéric Mistral. Actes du colloque du 14 juin 2014, organisé avec le comité du Museon Arlatan et les Amis du Vieil Arles, BAVA, 161, septembre 2014

Gaspard du Laurens, archevêque arlésien 1603-1630. La ville d'Arles au début du XVIIe siècle. Actes du colloque du 3 octobre 2015, organisé avec les Amis de Saint-Trophime, Arles 2016 (Collection « Histoire d'Arles », n° 12).

Académie d'Arles
fondée en 1666

Affiliée à la Conférence nationale des Académies
sous l'égide de l'Institut de France

Mise en page : Bruno Matéos
Couverture: *Allégorie de l'Académie*. Christian Lacroix ©Académie d'Arles

Les opinions émises par les auteurs
n'engagent pas la responsabilité
de l'Académie d'Arles

©Académie d'Arles
Musée départemental Arles Antique
Presqu'île du Cirque Romain
13200 Arles

Directeur de la publication : Marc Heijmans

Dépôt légal : avril 2021

Toute reproduction, même partielle, est interdite

ISSN : 2647-7726

Imprimé par Arles Imprim' 2 bis rue Romain-Rolland 13200 Arles

Table des matières

| | |
|---|----|
| Marc Heijmans <i>Avant-propos</i> | 7 |
| Bruno Matéos <i>Introduction</i> | 9 |
| Frédérique Lanoé <i>À propos de la poétesse Antoinette des Houlières (1638-1694) et de ses portraits</i> | 13 |
| Odile Caylux <i>Une femme savante à Arles au XVII^e siècle : Dauphine de Sartre (1634-1685)</i> | 23 |
| Geneviève Roux-Pinet <i>Jeanne de Flandreysy, l'Arlésienne ?</i> | 39 |
| Marc Heijmans <i>L'abbaye Saint-Césaire d'Arles : ses abbesses, ses conflits. XVI^e-XVII^e siècles</i> | 51 |
| Marie Rose Bonnet <i>Dona Boysseta, dona Pinhana, et quelques autres : aspects du monde féminin à Arles au Moyen Âge</i> | 67 |
| Christophe Gonzalez <i>Femmes et société dans le Pays d'Arles, des temps modernes aux contemporains (simples jalons)</i> | 91 |

Contributeurs

Marie Rose Bonnet

Docteur ès lettres, membre de l'Académie d'Arles.

Odile Caylux

Docteur en histoire, membre de l'Académie d'Arles.

Christophe Gonzalez

Docteur ès lettres, professeur émérite à l'université Jean-Jaurès, Toulouse, membre de l'Académie d'Arles.

Marc Heijmans

Directeur de recherche au CNRS, président de l'Académie d'Arles.

Frédérique Lanoë

Docteur en histoire de l'art, chargée de cours au Mobilier national.

Bruno Matéos

Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arles.

Geneviève Roux-Pinet

Guide-conférencière, membre de l'Académie d'Arles.

L'abbaye Saint-Césaire d'Arles, ses abbesses, ses conflits XVI^e-XVII^e siècles

Marc Heijmans

Cela peut paraître étonnant de présenter un sujet qui est un peu loin de mes préoccupations quotidiennes d'archéologue et d'historien de l'Antiquité tardive. Si je souhaite ici discuter le cas de l'abbaye Saint-Césaire à l'époque moderne et de celles qui y ont vécu, c'est que, après avoir consacré un travail au site de l'enclos Saint-Césaire durant l'Antiquité et le haut Moyen-Âge¹, il faut envisager l'étude de la suite, c'est-à-dire l'évolution du « Grand Couvent » du IX^e siècle jusqu'à l'expulsion des dernières moniales en 1792. Dans le cadre de ce colloque sur des portraits de femmes arlésiennes, il m'a donc paru intéressant de présenter quelques épisodes qui montrent, pas forcément sous leur meilleur angle, il faut bien l'avouer, quelques-unes de ses abbesses. La raison pour laquelle je m'intéresse à ces histoires est surtout qu'elles fournissent au passage quelques indications sur la topographie du monastère qu'il faut essayer de confronter aux données du terrain. D'autre part, puisqu'on se trouve ici dans le cadre de l'Académie, il n'est pas sans intérêt de réaliser que les moniales et les abbesses dont je parlerai sont presque toutes issues des grandes familles arlésiennes et donc apparentées aux membres fondateurs de notre Compagnie².

Le monastère Saint-Césaire a toujours eu la faveur des grands de ce monde. Fondé en 512 par l'évêque Césaire sous le nom de Saint-Jean, le monastère connaît rapidement un grand essor et jouit d'une aura dans toute la Gaule mérovingienne. Ainsi, au début des années 560, l'abbesse Liliola obtient du roi Gontran que soit confiée au monastère arlésien la jeune Rusticule, future abbesse, issue d'une illustre famille de Vaison, afin de la protéger contre un mariage, alors qu'elle était destinée à être l'épouse du Christ³. Quelques années plus tard, la reine Theodogilde, veuve du roi Caribert, est également envoyée par Gontran au monastère d'Arles, où elle a manifestement eu du mal à supporter les jeûnes et les veilles de la vie monastique. Cependant, à cause de la vigilance de l'abbesse, sans doute encore Liliola, elle n'est pas arrivée à s'échapper et elle a terminé ses jours dans le monastère arlésien⁴.

La même année, la reine Radegonde rend visite au monastère Saint-Jean pour prendre copie de la *Règle des vierges*, élaborée soigneusement par Césaire, pour l'utiliser comme règle pour sa propre fondation monastique, Sainte-Croix de Poitiers. Grégoire de Tours nous raconte un autre exemple des

1 HEIJMANS 2017, en cours de publication.
Cf. HEIJMANS 2018 [2020].

2 Cette présentation est basée surtout sur des documents déjà publiés. Il reste un travail à faire à compiler les nombreuses sources archivistiques, dont certaines ont été retranscrites par Philippe Rigaud dans le cadre de notre programme de recherche ; voir Ph. RIGAUD 2007, p. 18-31 ; p. 75-98.

3 Florentius, *Vita Rusticulae*, 1.

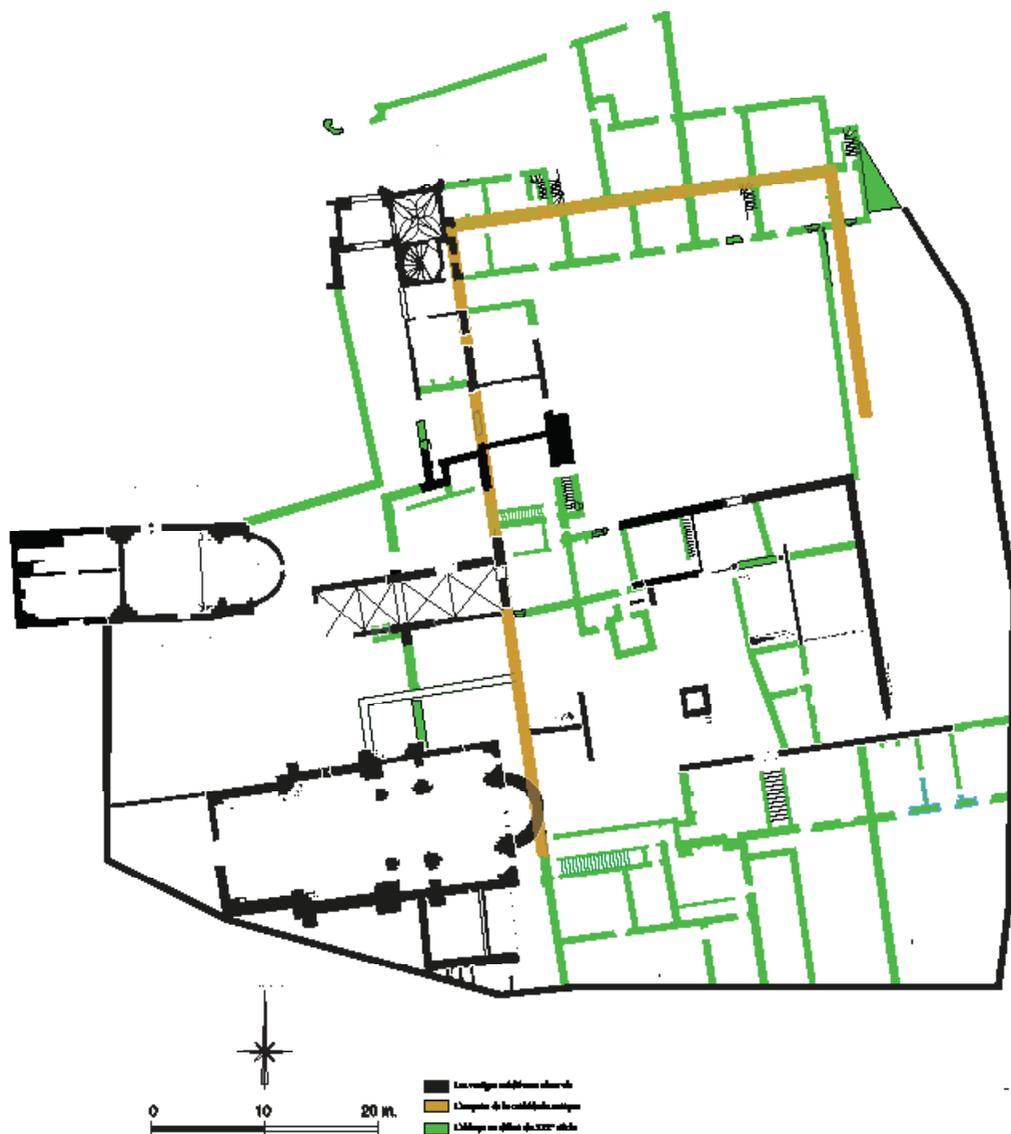
4 Grégoire de Tours, *Hist.* IV, 26.

difficultés qu'avaient les abbesses à imposer aux moniales de sang royal les rigueurs de la vie monastique. Dans ce même monastère poitevin, au début de l'année 589, une fille de Caribert, Chrodieldis, est à l'origine, avec sa cousine Basina, fille du roi Chilpéric, d'une véritable révolte contre l'abbesse Leuovera, afin de la destituer et de prendre la tête du monastère. Sortant avec une quarantaine de moniales de la clôture, dont on connaît l'importance dans la règle de Césaire, elles se rendent auprès des rois pour se plaindre du traitement infligé par l'abbesse qui était, selon elles, sans égards pour leur naissance et qui les obligeait à endurer la faim, le dénuement et des brutalités. L'affaire assez rocambolesque et haute en couleur a duré presque deux ans, jusqu'à la pénitence des sœurs rebelles⁵.

Pour revenir au monastère arlésien, les fouilles réalisées entre 2003 et 2014 dans l'ancienne abbaye Saint-Césaire n'ont pas livré des vestiges du monastère antique, mais ceux

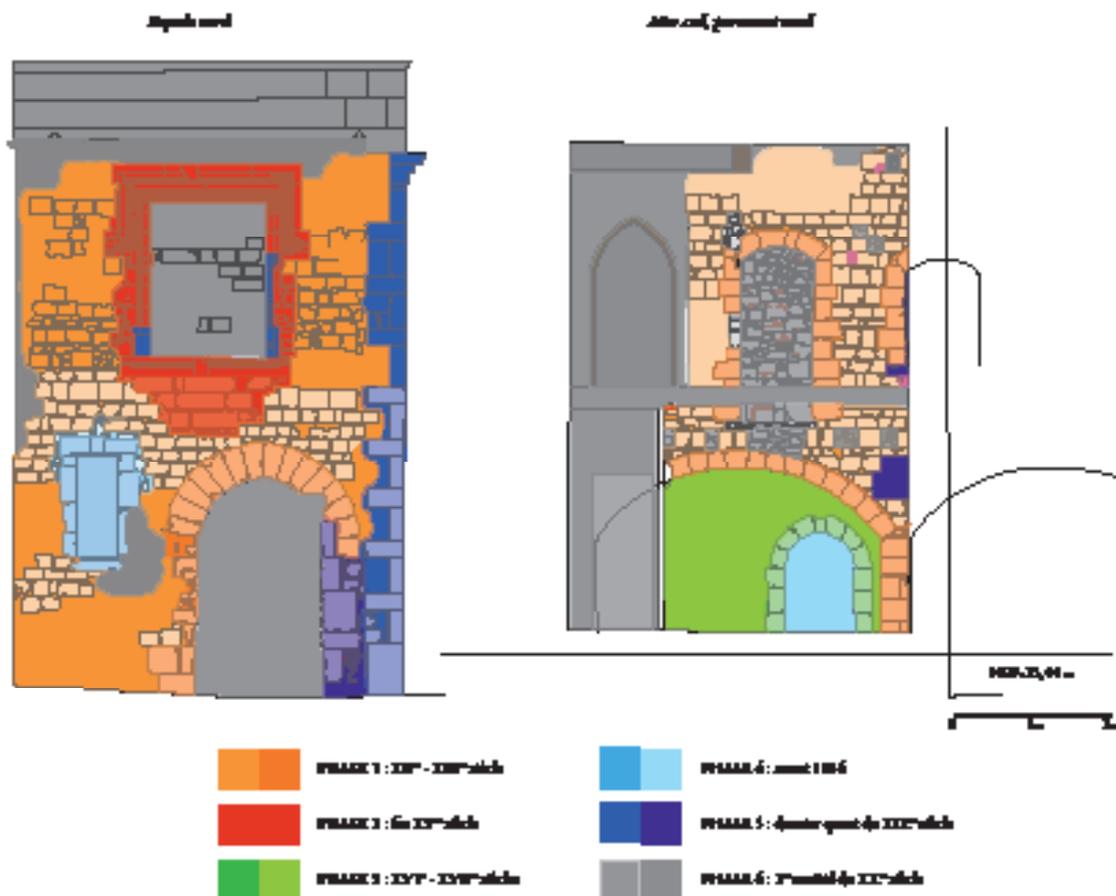
⁵ Grégoire de Tours, *Hist.* IX, 39-43 ; X, 15-17, 20.

Fig. 1. Plan de l'abbaye avec les vestiges des XVI^e-XVII^e siècles. (DAO E. Dantec, M. Heijmans).



d'une grande église antique, sans doute la cathédrale Saint-Étienne. Ce n'est qu'au VIII^e ou IX^e siècle que la cathédrale est transférée vers l'emplacement de Saint-Trophime actuelle et que l'ancienne église est, petit à petit, spoliée, occupée par des constructions nouvelles ou perforée par des silos. Les murs de l'ancienne cathédrale restent cependant encore longtemps conservés en élévation et ont sans doute été réutilisés en grande partie au moment de la mise en place de l'abbaye bénédictine au XII^e siècle. De cet état il reste les églises Saint-Blaise, l'église conventuelle, et Saint-Jean-de-Moustiers, ancienne église paroissiale, intégrée par la suite dans le monastère où elle servait pour l'inhumation des moniales. Lors des travaux dans l'abbaye, d'autres éléments médiévaux ont été mis au jour (fig. 1). Au XIII^e siècle, Saint-Blaise est agrandie et des bâtiments s'élèvent au centre de l'ancienne cathédrale, dont un mur aveugle nord-sud et une aile perpendiculaire, encore partiellement conservée (fig. 2). Au siècle suivant, un bâtiment est construit contre la courtine orientale de l'enceinte antique, entraînant la destruction d'une partie de l'abside de l'ancienne cathédrale, mais c'est au XV^e siècle que l'on peut attribuer la construction au nord du site d'un grand escalier en vis (fig. 3), doublé au nord d'une pièce voûtée, sans doute la chapelle Notre-Dame de Nazareth, qui servait de chapelle privée pour l'abbesse. C'est également dans cette pièce qu'on

Fig. 2. L'extrémité nord du « bâtiment B » : (relevé et DAO V. Eggert).





passé les actes. On y accède par une porte à gauche en entrant dans le monastère (fig. 4). Une pièce de mêmes dimensions au premier étage, desservie par l'escalier, servait pour conserver les archives. Elle montre une fenêtre du côté est, et donc l'absence de constructions au nord de la façade de la cathédrale antique, en tout cas dans un premier temps et au premier étage. C'est ici que se trouvaient les appartements de l'abbesse. Une autre porte donne accès à l'aile ouest et au réfectoire et aux logements des moniales, où les traces d'une fenêtre à meneaux témoignent de cet état (fig. 5). À la même époque, l'aile romane se voit dotée d'une fenêtre à meneaux au premier étage (fig. 2 et 6).

Comme c'était déjà le cas durant l'Antiquité, le monastère Saint-Jean, devenu abbaye Saint-Césaire au Moyen Âge, généralement désigné comme « le Grand Couvent », est le monastère par excellence des filles de la noblesse arlésienne. Afin d'éviter des conflits, les abbesses sont souvent choisies dans les villes voisines pour être moins sous l'influence des familles locales, mais cela n'a manifestement pas empêché des problèmes et des déboires. Ainsi en 1478, alors que l'abbesse était Catherine de Saint-Michel, originaire de Tarascon, l'une des moniales, Marguerite de Pontevès, issue de l'une des plus



Fig. 4. L'entrée de N-D de Nazareth (cl. M. Heijmans).



Fig. 5. L'une des fenêtres des appartements des moniales, rue du Grand Couvent (cl. M. Heijmans).

Page de gauche Fig. 3. La tour-escalier, vue de l'ouest (cl. M. Heijmans).



Fig. 6. Fenêtre du XVI^e siècle, extrémité nord du « bâtiment B » (cl. M. Heijmans).

6 Bibl.Nat, Nouv. acq. Lat., 1367, f° 277, cité d'après STOUFF, 1996, p. 9-5 ; cf. *id.*, 2008, p. 398.

7 JACQUEMIN, 1835, p. 438-440 ; je n'ai pas pu consulter les documents sur lesquels s'est basé l'auteur.

8 JACQUEMIN, 1835, p. 436-441.

9 BMA, MS 424, n° 5.

illustres familles provençales, souhaite quitter le monastère d'Arles pour rejoindre celui de Sainte-Claire d'Aix, puisqu'elle a trouvé qu'il y avait « trop de libertés dans ledit monastère de Saint-Césaire »⁶. Malgré les efforts des archevêques pour rétablir l'ordre, les religieuses, toutes ou presque appartenant à la noblesse locale, avaient manifestement du mal à suivre la discipline monastique.

Je voudrais illustrer ces conflits à travers deux épisodes et deux abbesses, Jeanne de Renaud d'Alleins et Catherine de Grille, qui montrent bien le refus des abbesses issues des grandes familles arlésiennes de suivre une vie monastique et qui n'hésitent pas à s'opposer au pouvoir temporel.

Le premier épisode se situe au milieu du XVI^e siècle. Une visite du monastère par l'archevêque Jean Ferrier (1521-1550), relatée par Louis Jacquemin⁷, donne une idée de l'état de désordre qui régnait dans le monastère, devenu un lieu de débauche et de luxure. Les moniales « qui n'étaient plus les humbles filles du Seigneur », vivaient dans des maisons individuelles et ne mangeaient en commun au réfectoire que lors du Carême. Recevant familles et amis chez elles, elles pouvaient également sortir sans trop de difficulté de la clôture. « Peu soucieuses de leur honneur et de leur réputation, Louise Leydette, Jeanne de Renaud d'Allein, Alix de Salignon, Sibille d'Aiguières et Françoise d'Amyan se livraient sans retenue au sensualisme et à l'intempérance d'une vie licencieuse que l'exemple de l'abbesse n'autorisait que trop ».

C'est à la mort de cette dernière que les choses se gâtent, mais le déroulement et la chronologie exacte des événements restent à préciser. D'après L. Jacquemin, qui en donne une description assez détaillée, ce serait en 1548, après le décès de Madeleine de Grille, abbesse depuis 1521, que la communauté choisit, contre sa sœur Jeanne de Grille et Marguerite de Clermont, comme nouvelle abbesse Jeanne de Renaud d'Alleins, qui était, comme on l'a vu, l'une des inspiratrices de cette vie dissolue ; on peut donc comprendre que les sœurs aient préféré la garder et ne pas avoir une abbesse plus sévère⁸. Cela semble confirmé par un récit des événements, extrait des archives de l'abbaye dont nous possédons une copie de la main de Laurent Bonnemant⁹. Dans ce texte, il n'est cependant pas question de Jeanne de Grille que Louis Jacquemin est le seul à mentionner ; il semble s'agir d'une erreur, d'autant plus que

Madeleine de Grille n'a pas eu de sœur nommée Jeanne. Il l'a peut-être confondue avec sa nièce qui deviendra effectivement abbesse par la suite. La date du décès de Madeleine de Grille en 1548 est également retenue par le baron du Roure, qui cite son testament du 16 juin de la même année. Toujours d'après cet érudit, Jeanne de Grille aurait succédé à sa tante et serait encore attestée en 1561¹⁰.

10 ROURE 1908, p. 21-22 ; 23.

En revanche, le R.P. Melchior Fabre, qui paraît en général bien renseigné, fait mourir Madeleine de Grille en 1540 et lui donne comme successeur direct Jeanne de Grille, qui aurait été abbesse jusqu'à sa mort en 1552, puis Marguerite de Clermont, jusqu'en 1569. Il passe entièrement sous silence les événements, certes peu glorieux, qui se sont déroulés au moment de choisir une nouvelle abbesse¹¹. On trouve d'ailleurs cette même date pour la mort de Jeanne de Grille chez Jean-François de Noble Lalauzière, qui situe à ce moment la nomination controversée de Marguerite de Clermont¹². Une recherche approfondie dans les archives du monastère pourra sans doute éclaircir ce point.

11 BMA, MS 166, appendice ; MS 737, f. 60v-61r.

12 J.-Fr. de NOBLE LALAUZIÈRE, 1808, p. 343-344.

Toujours est-il qu'à la mort de l'abbesse, qu'il s'agisse de Madeleine ou de Jeanne de Grille, la communauté choisit parmi les moniales Jeanne de Renaud d'Alleins, issue de l'une des plus anciennes et prestigieuses familles d'Arles. Fille de Nicolas de Renaud d'Alleins et de Marguerite de Quiqueran de Beaujeu, elle est donc apparentée aux grands noms arlésiens, comme les Quiqueran, les Porcellet, les Chiavary ou les Castillon. En vertu du concordat de Bologne, le roi Henri II impose cependant une autre candidate, Marguerite de Clermont-Tonnerre, abbesse du couvent de Saint-Honorat de Tarascon, en lui confiant la direction des deux couvents. Soutenue par la noblesse locale, et en particulier par son oncle Aymar de Quiqueran de Beaujeu et par Antoine de Porcellet, vicaire de l'archevêque, Jeanne d'Alleins refuse de se soumettre, et fait appel au grand-conseil. Des lettres royales confirment cependant la nomination de Marguerite de Clermont, laissant le choix aux religieuses soit d'accepter de se soumettre à leur nouvelle abbesse, soit de demander leur transfert vers un autre monastère.

C'est pourvue de ces lettres que Marguerite de Clermont se présente au début de l'année 1549 aux portes de l'abbaye qui étaient fermées sur l'ordre de Jeanne d'Alleins, informée de son arrivée. En revanche, elle avait fait entrer dans l'abbaye des hommes armés pour la défendre. Petite indication topographique, hélas pas très claire : ils sont entrés par une petite porte donnant accès à un jardin de Jeanne Saporte, religieuse, d'où ils « montaient ensuite avec une échelle dessus une muraille, qui va sur les Lices, au devant des murailles de la ville ».

Pour exécuter la volonté du roi, le parlement de Provence délègue d'autre part le sieur de La Galinière, accompagné par plusieurs personnes, dont trois membres de la famille de Grille, Pierre, le frère de l'abbesse décédée, et ses fils, Nicolas, docteur en droit, et Valentin, chambrier de Montmajour. Quand ils se présentent à leur tour devant la porte de l'abbaye, celle-ci est toujours fermée et ils tombent sur Jacques de Raynaud d'Alleins, le frère de Jeanne, et les maîtres Jean Nicolai et André Faulcher, avocats au siège d'Arles qui défendent l'abbesse et qui, malgré les menaces, refusent d'ouvrir la porte derrière laquelle se trouvaient plusieurs personnes armées et masquées, dont Aymar de Quiqueran de Beaujeu, Hardouin de Quiqueran de Ventabren et son frère Honorat, sacristain de Saint-Trophime, le vicaire Antoine de Porcellet, Honorat Cavaillon, dit Cabassole, Antoine de Saint-Martin et Louis de Cays, tous parents de l'abbesse. Malgré leur résistance (on jette des pierres d'une fenêtre au-dessus de la porte), les troupes du roi finissent au bout de quelques jours par entrer dans le monastère par une brèche qui ouvre dans un jardin près de la porte, et accèdent de là à la basse cour, où toutes les portes étaient également fermées. Ils arrivent à atteindre la tour d'escalier, donnant accès au premier étage, où ils forcent la porte de la grande salle et accèdent de là à une chambre où se trouvaient Jeanne d'Alleins et plusieurs autres religieuses. Finalement, l'ordre est rétabli et malgré les protestations de Jeanne d'Alleins, Marguerite de Clermont est confirmée comme abbesse, selon les volontés du roi : Saint-Césaire est désormais abbaye royale.

La même année 1548, quelques jours après le décès de Madeleine de Grille, un inventaire du mobilier de l'abbaye avait donné une idée précieuse de son organisation¹³. Le logis de l'abbesse était – comme au siècle précédent – à deux niveaux, communiquant, par l'escalier en vis, avec une salle et une cuisine au rez-de-chaussée et la salle abbatiale, la chambre de l'abbesse et quatre autres chambres à l'étage. Dans l'aile occidentale se trouvent le réfectoire, le cellier, la farinière et l'arrière-farinière et enfin la sacristie ; ces espaces semblent se trouver à l'étage. À cette aile appartiennent les vestiges d'une grande pièce sur deux étages jadis voûtée mais actuellement en ruines, et qui doit remonter au XVI^e siècle (fig. 7).

Marguerite de Clermont est décédée en 1569 ; elle a comme successeur une autre Madeleine de Grille, sœur de Jeanne de Grille, dont on a vu que les dates de son abbatiat posent problème. Madeleine de Grille, ancienne prieure de Nyons, puis coadjutrice de Marguerite de Clermont, décède à son tour en 1591. On trouve ensuite Anne d'Autric, issue d'une famille d'Apt (1591-1622), puis deux abbesses originaires de la principauté d'Orange, Jeanne de Vincens de Causans, qui se retire en 1625 au prieuré de Nyons, tout en laissant le monastère arlésien à sa nièce Marie de Vincens de

13 BMA, MS 424 n°5, f. 100v°-114.



Causans (1625-1631). Durant cette période, les sources ne nous livrent pas de mention particulière de tensions ou de rébellion, mais en 1628, M^{gr} Gaspard du Laurens (1603-1630) estime que « pour faire tenir et ranger lesdites dames religieuses dans leur devoir de nous rendre l'obéissance ensemble à la dame abbesse que de droit elles sont tenues et afin que les crimes et manquements qu'elles pourraient commettre ne demeurent impunis, il est expédiant de choisir dans l'enclos dudit monastère un lieu propre et convenable pour faire une prison »¹⁴, qui serait construite au bout du logis abbatial, au premier étage. En effet, on a plusieurs visites épiscopales qui donnent une idée de l'organisation du monastère en ce début du XVII^e siècle, et le nombre des religieuses, parfois nommées. Ainsi, en 1628, il y avait 16 sœurs, toutes professes, et une novice¹⁵. Si certaines visites ne fournissent que l'inventaire des reliques, d'autres décrivent les « appartements », composés de plusieurs pièces sur deux niveaux, notamment celles de 1616¹⁶ et de 1628¹⁷.

Ainsi, on sait que l'aile nord était occupée au rez-de-chaussée par plusieurs espaces, avec, à gauche en entrant, le parloir, aménagé, à la demande de M^{gr} du Laurens, dans l'ancienne chapelle ND de Nazareth. Le logis de l'abbesse se trouvait à gauche et comportait une grande salle basse, une cuisine et des greniers. Au premier étage, auquel on accédait par l'escalier en vis, se trouvaient une autre grande salle et plusieurs chambres. Quant à l'aile ouest, on trouvait d'abord l'ancien réfectoire, qui donnait accès d'une part à un grenier et d'autre part à la

Fig. 7. Salle voûtée dans l'aile des moniales (cl. M. Heijmans).

14 BMA, MS 168, f. 181.

15 BMA, MS 168, f. 177-178.

16 ACA, GG, 114, f. 53-60.

17 BMA, MS 168, f. 173-197.

18 D'après la visite de 1616 ; en 1629 et en 1639, cette chambre semble occupée par la dame de Chateaufort, alors que la dame de Chateaufort serait logée dans une autre partie du monastère : une erreur ou un déménagement ? Dans le cadre de cette étude, nous avons provisoirement renoncé à essayer d'identifier l'emplacement des chambres de moniales.

chambre occupée par la dame de Chateaufort¹⁸. Une galerie dans la partie est, encore visible sur des photos du milieu du XX^e siècle, desservait ensuite six autres « appartements », composés de trois pièces et parfois d'un cabinet. De la même galerie on accédait à une autre aile, avec des lieux communs et deux autres chambres, mais cette partie, menaçant ruine, n'était pas entièrement occupée. Au bout de la galerie, il y avait un escalier permettant d'accéder à l'église ainsi qu'à la cour [celle au sud ?], sur laquelle s'ouvraient plusieurs chambres composées de deux ou trois pièces et parfois une petite cour ; on pouvait accéder de cette cour à la grande cour au nord, où se trouvaient le tinel et une grande cave, puis au jardin et dans l'église Sainte Agathe (Saint-Jean-de-Moustiers).

Une visite par le même archevêque en 1627 est moins détaillée mais constate qu'en général les bâtiments sont en bon état, excepté les communs. Il commande donc leur réparation¹⁹. Dans les premières décennies du XVII^e siècle, mais peut-être dès la seconde moitié du siècle précédent, le couvent est délimité par un mur de clôture, établi à 6 m de la courtine antique.

La deuxième période que je voulais traiter est plus longue, car elle concerne 35 ans, entre 1639 et 1674, temps marqué par la Réforme de l'Église catholique²⁰. Après le décès de M^{gr} Gaspard du Laurens, son successeur, l'archevêque Jean-Jaubert de Barrault (1631-1643), ne peut que constater l'état préoccupant de l'abbaye et le problème de discipline. Ainsi, en 1635, plusieurs religieuses s'étaient opposées à l'abbesse Catherine de Grille, qui avait succédé à Marie de Vincens de Causans, retirée dans le prieuré de Nyons en 1631. En effet, Catherine de Grille, petite nièce de l'abbesse Jeanne de Grille dont on vient de parler, tante de Jacques de Grille de Robiac, premier secrétaire de l'Académie d'Arles et sœur de Charles de Grille, également académicien, semble avoir eu du mal à faire respecter la discipline monastique. En effet, certaines religieuses refusaient de suivre l'heure des offices divins, jugeant notamment les matines célébrées trop tôt en hiver, à 6 h du matin, et réclamant « avec grandes irrévérences et mépris » de faire suivre les vêpres directement par les complies. Après plusieurs tentatives de réconciliation, le grand vicaire tranche en faveur de l'abbesse, tout en faisant une petite concession : les dimanche et les jours de fêtes, les complies suivront directement les vêpres²¹.

Ce compromis ne pouvait évidemment pas satisfaire les autorités épiscopales, ni l'abbesse, et en 1639 M^{gr} de Barrault essaie de rétablir la discipline en introduisant la réforme bénédictine de Saint-Maur, comme il l'a fait en même temps à l'abbaye de Montmajour et chez les Clarisses d'Arles, où la discipline monastique laissait également à désirer, et où la réforme avait également rencontré de la résistance.

19 ACA, GG, 114, f. 153-161.

20 Cf. CARLOTTI 2008, p. 643-651. Pour les événements qui se sont déroulés dans le monastère : JACQUEMIN 1835, p. 441-444. Les documents sur cette affaire finalement peu connue sont nombreux et nous sommes loin de les avoir tous consultés. Ils méritent une étude plus détaillée.

21 *Le Musée*, 5^e série, n° 18, 1881, p. 140.

Pour l'abbaye Saint-Césaire, M^{gr} de Barrault fait venir, avec l'accord – voire à la demande – de l'abbesse elle-même²², quatre religieuses du couvent de Billon [Billom, Puy-de-Dôme] en Auvergne pour introduire une règle plus stricte. Une visite du monastère par le vicaire général en novembre 1639 fait état des travaux nécessaires pour pouvoir accueillir convenablement les religieuses réformées, notamment l'attribution de plusieurs chambres aux nouvelles sœurs, et la séparation physique entre les religieuses anciennes et les religieuses réformées. Mais au moment où les religieuses réformées se présentent au monastère, Catherine de Grille refuse à son tour de les laisser entrer. Encore une fois, il faut le recours à la force pour faire ouvrir les portes du monastère. Un premier concordat définit alors les modalités de cette « cohabitation », que l'abbesse dit plus tard avoir été obligée de signer sans son consentement.

En effet, jugeant que la réforme est trop sévère et qu'elle la prive de l'autorité sur l'ensemble des religieuses de son monastère, Catherine de Grille refuse de l'accepter, et en appelle au conseil, qui casse effectivement ce premier concordat (arrêt de 16 juin 1640). Par un deuxième arrêt, rendu au mois de mars 1642, est introduite une réforme sous une règle mitigée, avec comme résultat la séparation du monastère en plusieurs communautés, l'une sous la direction de l'abbesse, l'autre sous celle d'une prieure réformée, Françoise de La Garde.

Après la mort de M^{gr} de Barrault (1643), le nouvel archevêque, M^{gr} François Adhémar de Monteil de Grignan, incité par la reine mère Anne d'Autriche, a maintenu la réforme. Les religieuses réformées, sans doute peu satisfaites de la situation, ont donc supplié le nouvel archevêque d'intervenir, ce qui a abouti à un nouveau concordat entre l'abbesse et les religieuses anciennes et réformées, conclu en 1647. Plusieurs religieuses anciennes ont d'ailleurs rejoint la communauté réformée. Cependant, dans de nombreux procès, Catherine de Grille, avec l'appui de la noblesse locale, en particulier son neveu Jacques de Grille, viguier royal et futur académicien, s'est opposée à son archevêque, en essayant, en vain, de faire casser le concordat de 1647, avec des arguments parfois un peu cocasses : ainsi elle avance que le climat trop chaud d'Arles ne serait pas propice à la règle austère des réformées, alors que, comme le rappelle finement l'archevêque dans sa réponse, les Carmélites et les Clarisses d'Arles suivent une règle bien plus sévère encore. En réalité, l'abbesse semble surtout se sentir dépossédée de ses droits pour la gestion tant du temporel que du spirituel de son monastère. L'archevêque lui reproche de son côté de vouloir détruire la réforme et de ne pas savoir maintenir la discipline parmi ses moniales ; elle y aurait même « fait entrer plusieurs fois les sieurs d'Estoublon et de Grille ses frères, et tous ses plus proches parents ». Malgré plusieurs arrêts du Parlement de Provence et du Conseil privé de Louis XIV, défavorables à l'abbesse, qui semble à un moment donné

22 Cf. la lettre du M^{gr} de Barrault à Catherine de Grille du 16 octobre 1639, citée par le baron du ROURE, 1908, p. 29-30.

avoir envisagé de se retirer au profit de Catherine de Varadier, cette situation perdue jusqu'à la mort de Catherine de Grille en 1671.

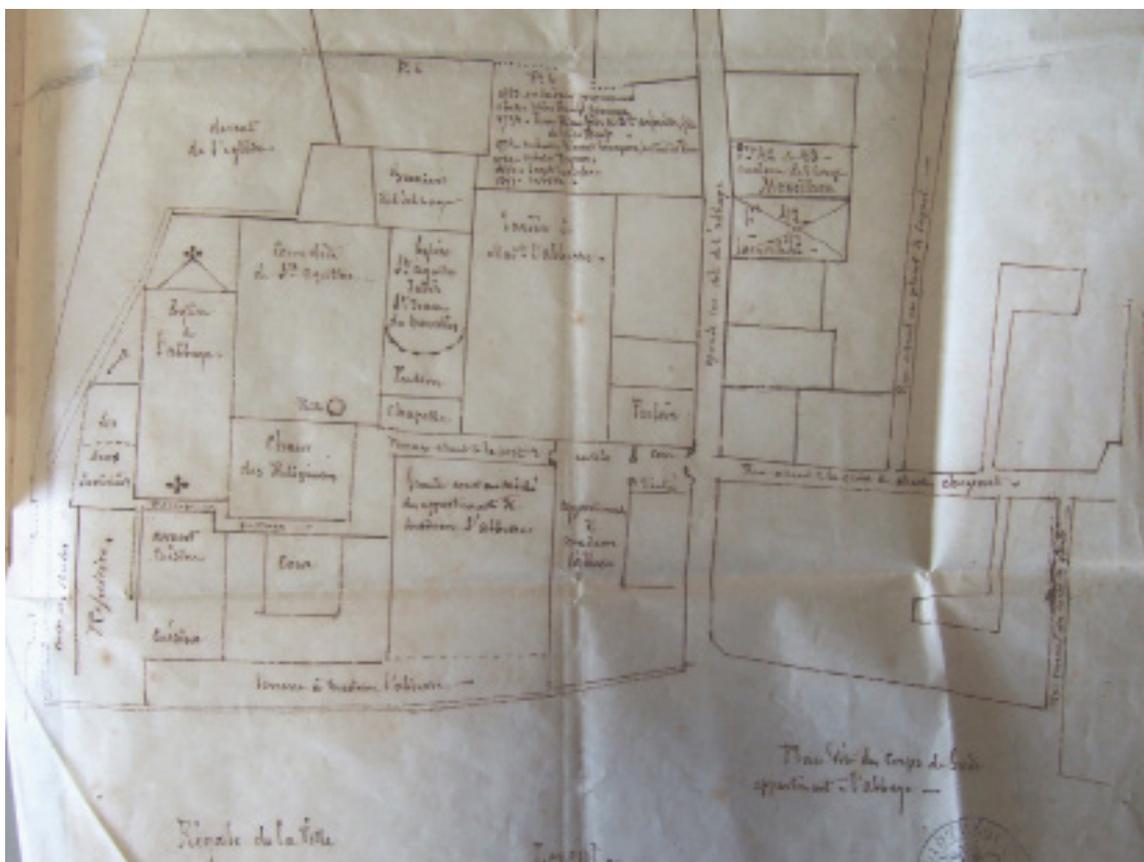
Sous la nouvelle abbesse, Marguerite de Polloud-Saint-Agnin, originaire du Lyonnais, le monastère, « réduit à moins de vingt religieuses, différentes de règle, de condition et d'habitation »²³, est réorganisé. Les religieuses réformées ont été renvoyées à leur monastère d'origine, bien que, si elles le souhaitent, elles aient pu rester à Saint-Césaire, mais sous l'autorité de l'abbesse qui retrouve donc ses prérogatives. Ainsi, la réforme a finalement échoué et l'abbaye décline progressivement, pour ne plus compter que quelques moniales à la veille de la Révolution.

Évidemment, nous n'avons pas de plans de cette période. Celui levé vers le milieu du XVII^e siècle au moment des travaux dans le monastère, mentionné dans les archives, ne semble hélas pas avoir été conservé, mais pour le XVIII^e siècle nous disposons du plan de Nicolas de Quiqueran de Beaujeu (1743) (fig. 8) ainsi que celui des fermiers de 1775 (fig. 9). Le plus complet est un plan de 1816, au moment de la vente de l'abbaye au titre des biens nationaux, et dont on peut supposer qu'il reflète l'état du XVIII^e siècle, voire de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Durant une grande partie du XVII^e siècle, il y avait donc deux communautés. Le quartier de l'abbesse se trouvait certainement au nord, autour de la grande cour, et celui de la prieure réformée autour de la basse cour, séparée par une aile est-ouest dont on avait vu qu'il était en mauvais état au début du XVII^e siècle. Au milieu du XVII^e siècle, « ce monastère était entièrement ruiné et inhabitable, sans cloître ni dortoir, les anciennes religieuses logées avec les réformées dans des petites maisons distinctes et séparées, plus propres à l'ancien libertinage de ce lieu qu'à la vie monastique ». Le



Fig. 8. L'abbaye Saint-Césaire vers 1743 (extrait du plan de Nicolas de Quiqueran de Beaujeu).



concordat de 1647 mentionne des travaux que les religieuses réformées doivent réaliser dans leur quartier. Leur avancement a cependant été interrompu à la demande de l'abbesse, non sans intervention musclée de « quelques gentilshommes » semble-t-il, probablement parce qu'elle craignait pour l'accès au puits, auquel la construction de la séparation entre les deux quartiers allait rendre difficile l'accès pour les moniales, et comme il se trouvait au même endroit qu'au siècle suivant, on peut supposer que la limite était formée par le mur sud de la « maison médiévale ». Il n'est pas impossible que la fermeture de l'arc roman au rez-de-chaussée de cette maison soit un témoin de cette volonté de séparer les deux communautés. Seule une petite porte permettait encore le passage (fig. 2 et 10).

D'après une visite du monastère de 1668, chaque quartier avait son propre parloir grillagé, mais alors que les bâtiments du côté abbatial étaient vieux et en mauvais état, les religieuses réformées disposaient d'un dortoir neuf de quatre étages. Il est possible que la construction d'une grande porte dans la façade nord de ce bâtiment remonte à cette période. C'est également sans doute lors de ces travaux qu'a été trouvé un « pavé à la mosaïque », de plus de 16 m de longueur sur 10 m de largeur, « lors qu'on creusait pour faire les fondemens du nouveau bâtiment des Dames de St. Césaire »²⁴. La description n'est pas sans poser de problème, car à l'endroit où il faut situer ces

Fig. 9. Plan du fermier des directes en 1755 (BMA, M 730).

24 SEGUIN, 1687, p. 37.



Fig. 10. L'arc au rez-de-chaussée de la maison médiévale, muré dans un second temps (cl. M. Heijmans).

travaux, en gros sous l'actuel « bâtiment A », donc sur la partie sud de l'ancienne cathédrale, il n'y a pas de place pour un pavement d'une si grande importance. On peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un sol en béton de tuileau. En 2009, le suivi des travaux de rénovation dans ce bâtiment a livré plusieurs vestiges d'époque moderne, comme une niche, aménagée dans le mur nord, des niveaux de sol en terre cuite, une citerne et des fosses septiques. Observés sur de faibles emprises, sans véritable fouille, ils demeurent

difficilement datables mais ils ont sans doute fait partie de l'environnement quotidien des religieuses, réformées ou pas.

* *

*

L'histoire du « Grand Couvent » reste à écrire. Jadis l'une des plus prestigieuses abbayes du pays d'Arles, détruite à la Révolution et actuellement reléguée dans un quartier peu fréquenté où quasiment rien n'attire l'attention sur ce site et son glorieux passé, elle mérite assurément mieux. Des travaux dans l'enclos Saint-Césaire depuis les débuts du XXI^e siècle ont certes donné des indications topographiques sur l'abbaye médiévale et moderne, qui seraient à compléter par des fouilles futures, mais seule leur confrontation avec les sources littéraires, encore largement sous-exploitées, permettra de restituer le cadre de vie des moniales qui ont fréquenté ces lieux pendant près de mille ans, même si, comme l'a voulu montrer cette modeste contribution, ce ne fut pas toujours à leur honneur.

Bibliographie

CARLOTTI François Xavier, « Un siècle d'or pour l'Église d'Arles (1630-1697) », in J.-M. ROUQUETTE (dir) *Arles, des origines à nos jours*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 643-651

HEIJMANS Marc, *Les fouilles de l'enclos Saint-Césaire à Arles, 2003 – 2014. I : Des origines au haut Moyen-Âge. La basilica sancti Stephani*. HDR, dossier inédit, Université Paris-Nanterre 2017,

HEIJMANS Marc, « Les fouilles de l'enclos Saint-Césaire (Arles), 2003-2014. De la *basilica sancti Stephani* à l'abbaye Saint-Césaire », *Mémoires de l'Académie d'Arles*, II, 2018 [2020], p. 145-163.

JACQUEMIN Louis, *Guide du voyageur dans Arles*, Arles 1835.

de NOBLE LALAUZIÈRE Jean-François, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, Arles 1808.

RIGAUD Philippe, « Etude des archives du couvent Saint-Césaire d'Arles », in : M. HEIJMANS (dir), PCR *L'enclos Saint-Césaire à Arles. Du groupe épiscopal primitif au couvent médiéval*, Rapport intermédiaire, campagne 2006, SRA-PACA 2007, p. 18-31 ; p. 75-98.

du ROURE Scipion, *Généalogie de la maison de Grille*, Paris 1908.

SEGUIN Joseph, *Les Antiquités d'Arles*, Arles 1687

STOUFF Louis, « L'abbaye de Saint-Césaire au Moyen Âge », in : *L'enclos Saint-Césaire. Histoire, patrimoine et devenir d'un lieu de mémoire arlésien*, Arles 1996, p. 9-5

STOUFF Louis, « Arles angevine », in : J.-M. ROUQUETTE (dir) *Arles, des origines à nos jours*, Paris, Imprimerie Nationale, 2008, p. 398.